

Règlement du jeu concours « PORTES OUVERTES NICOLS - SAVERNE »

Article 1 : date de déroulement du jeu concours

La Société par Actions Simplifiée "**Constructions Nautiques Nicol's Yacht**" au capital de 152 000 euros, dont le siège est à Route du Puy Saint Bonnet – 49300 CHOLET et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le n° B 338 576 374, et représentée par M Vincent Foyer, Directeur Général, organise un jeu-concours sur sa base de SAVERNE (11 rue de l'Orangerie, 67700 SAVERNE), se déroulant le **vendredi 24 juin 2022** à l'occasion de sa journée portes ouvertes et de l'inauguration de son nouveau bateau à propulsion électrique : LE QUATTRO FLY C GREEN.

Article 2 : annonce du jeu concours

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est annoncé sur le site internet www.nicols.com, sur la page <https://www.nicols.com/actualites> ainsi que par voie d'e-mailing aux clients de la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**.

Article 3 : modalités de participation au jeu concours

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France Métropolitaine/France d'Outre-Mer/ Monde entier, à l'exception du personnel de la société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** et de leur famille (même nom, même adresse).

Pour participer et gagner, le participant doit :

- Se rendre sur la base nautique de Saverne à l'occasion des portes ouvertes qui se tiennent le **vendredi 24 juin 2022 de 14h à 18h**.
- Collecter un formulaire de participation au jeu-concours auprès de l'hôtesse d'accueil du bureau Nicols
- Compléter ce formulaire en renseignant son nom, prénom, son téléphone et son adresse email pour être recontacté s'il est désigné gagnant du lot
- En répondant correctement aux 3 questions posées sur ce formulaire :
 - o *En quelle année NICOLS a lancé son 1er bateau à propulsion 100% électrique ? : 2017 / 2018 / 2019*
 - o *Quelle est l'autonomie du Sixto Green ? : 4 à 6 heures / 6 à 8 heures / 8 à 10 heures*
 - o *Quel est le nom du nouveau bateau électrique lancé par NICOLS en 2022 ?*
- En déposant son formulaire complété dans l'urne située au bureau d'accueil

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne –*même nom, même prénom, même adresse électronique*– pendant toute la durée du jeu.

Article 4: DESIGNATION DES GAGNANTS /information des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort : ne peut être gagnant que le tiré au sort qui aura les réponses correctes aux questions ainsi qu'un formulaire lisible et intégralement rempli (conditions cumulatives).

Lundi 27 juin 2022, le tirage au sort sera réalisé à Saverne par le responsable de la base : tirage au sort jusqu'à tirer un bulletin comportant les 3 bonnes réponses ainsi que toutes les mentions lisibles et remplies.

Le gagnant sera prévenu personnellement **par email le 27/06/2022**. Si l'adresse email du gagnant n'est pas valide, le lot est déclaré définitivement perdu.

Le lot définitif sera envoyé directement par courrier au domicile du gagnant, à l'adresse postale qu'il aura communiqué à la société organisatrice suite à l'envoi du mail gagnant.



La Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot pour le gagnant.

Article 5 : Lot mis en jeu

1 seul lot mis en jeu.

Le jeu est doté du lot suivant : 1 weekend de croisière gratuit à Saverne, à bord du **QUATTRO FLY C GREEN (4/6 places)** – le nouveau bateau NICOLS à propulsion 100% électrique - **Date de la croisière à fixer avec le gagnant en 2022**, dans un délai d'un mois maximum après le tirage au sort, soit **au plus tard le 27/07/2022**.

Valeur du lot au 14/06/2022 = 1808.00€ pour un weekend 2 jours / 3 nuits, du vendredi 16h au lundi suivant 9h, à valoir entre le 27/08/2022 et le 31/10/2022. La dotation ne comprend que ce qui est expressément mentionné ci-dessus et exclue de manière non limitative : 1/le transport des personnes jusqu'à la base ni au retour à leur domicile -2/ Les repas ou toute forme de nourriture- 3/le carburant calculé au nombre d'heures de navigation - 4/Le linge de toilette et de cuisine- 5/La caution.

Le gagnant devra réserver son lot dans un délai d'un mois après la réception de l'information de son gain.

Si le lot n'est pas utilisé dans le cadre de cette opération, il ne sera ni échangé ni remboursé. Dans ce cas, le lot ne sera pas remis en jeu et aucun autre gagnant ne sera désigné. Le jeu concours sera alors considéré comme terminé.

Article 6 : règlement du jeu

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le présent règlement est déposé **en l'étude SELARL JOLY et ROUX**, huissier de justice, 28 Bd Faidherbe à 49300 Cholet-FRANCE

Le règlement est disponible sur <https://www.nicols.com/actualites> pendant toute la durée du jeu concours, ou peut être adressé à toute personne qui en fera la demande - dans la limite d'une demande par foyer (même nom, même adresse) à l'adresse suivante : **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**-Route du Puy St Bonnet-49300 CHOLET-pas de remboursement de frais prévu en cas d'envoi postal, compte tenu de la disponibilité du règlement en ligne.

Article 7 : modification des conditions de déroulement du jeu

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans que sa responsabilité soit engagée, ni la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

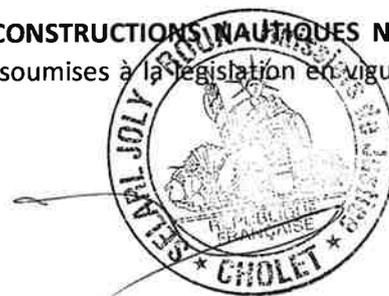
Article 8 : contestations

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu concernant notamment sa validité, son interprétation ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire d'Angers- FRANCE

Article 9 : Informations relatives aux données personnelles

- **Consentement**

En s'inscrivant à ce jeu concours, le participant accepte que la Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** puisse recueillir, traiter, stocker et/ou utiliser les données personnelles soumises à la législation en vigueur et aux règles exposées ci-après.



Suite au consentement, le participant conservera également le droit de rectification, le droit à l'oubli et/ou le droit à la suppression de ses données personnelles. Le terme « données personnelles » désigne les informations relatives à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée.

Le participant aura le droit de retirer son consentement au traitement de ses données personnelles à tout moment. Dans ce cas, l'adhérent ne pourra plus participer à ce concours.

- **Conditions légales de traitement des données personnelles**

Le traitement des données personnelles est soumis à votre accord lorsque vous décidez de participer à un concours.

Identité et coordonnées du responsable de traitement des données :

Ces données personnelles sont collectées par la société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**, au capital de 152 000 €, dont le siège est à Route du Puy Saint Bonnet – 49300 CHOLET-FRANCE

Les données suivantes seront collectées et traitées lors de l'inscription au jeu concours :

- Adresse email
- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone

- **Destinataire des données**

Les données personnelles collectées vous concernant sont destinées à la société organisatrice du jeu concours et ses services organisant le jeu concours.

La société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** ne vend ni ne loue vos données personnelles à des tiers à des fins marketings.

- **Utilisation des données**

Elles sont destinées à la société organisatrice pour la participation au jeu, contacter les participants au jeu concours, pour identifier les participants, vérifier l'âge des participants, contacter le gagnant, remettre et suivre la remise du lot.

Elles pourront être utilisées à des fins commerciales (mailing, mail, sms ou autres). L'usage ne sera fait qu'à l'interne et aucune vente ou diffusion de fichiers ou d'informations ne seront faits.

- **Durée de conservation des données**

Les données seront conservées pendant une durée de 2 ans à compter de la fin du jeu. Du seul fait de sa participation, le gagnant autorise la société organisatrice à publier, reproduire et utiliser leur prénom, nom, images éventuelles à des fins d'informations liées au présent jeu et/ou ses résultats sur la page Facebook, Instagram, Linked-In, le site internet, pendant la durée de conservation des données.

- **Droits à la protection des données**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant qu'il peut exercer en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : **SOCIETE SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT**, Route du Puy Saint Bonnet – 49300 CHOLET. Les requêtes seront traitées dans les 30 jours. **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** pourra demander à ce que soit joint à la demande une photocopie d'une pièce d'identité.

RESPONSABILITE



La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus sur le réseau. La Société **SAS CONSTRUCTIONS NAUTIQUES NICOL'S YACHT** La Société SAS Nicols Yacht décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Article 10 : Adresse du jeu

L'adresse mail du jeu est : nicols@nicols.com

